
Charte Installation

Jeunes Agriculteurs Gironde / Crédit Agricole Aquitaine

Crédit Agricole Assurances, filiale de Crédit agricole SA, s'intègre dans le socle national de Crédit Agricole SA dédié à l'installation des agriculteurs « L'installation by CA ». Ce dispositif a pour objectif d'aider au renouvellement des générations et donc de travailler prioritairement sur l'installation des jeunes exploitants.

Crédit Agricole Assurances propose une gamme complète d'assurances aux jeunes installés. Cette gamme permet de protéger :

- les personnes
- l'exploitation
- les biens privés de l'exploitant

Tous les contrats sont modulables en fonction des spécificités de chaque exploitation et sont conçus pour répondre aux besoins de chacun.

Une visite d'un Conseiller Assurances Agricoles (Assureur Pro) est réalisée pour chaque installation afin

- de proposer un diagnostic risque assurance et un plan de prévention personnalisé.
- d'adapter les contrats à la situation de chacun.
- de proposer des tarifs spécifiques dédiés aux jeunes installés sur l'ensemble des contrats

(Notamment jusqu'à 50% de réduction tarifaire la première année d'installation sur les Assurances Dommages, puis réduction dégressive).

En contrepartie, les Jeunes Agriculteurs de la Gironde s'engagent, à titre gratuit, à diffuser la présente charte JA mise en place par Crédit agricole d'Aquitaine auprès de leur réseau, sans jamais devoir effectuer de l'intermédiation en assurance au sens des articles L 511-1 et suivants du code des assurances ni de l'intermédiation en opérations de banque et services de paiement au sens des articles L 519-2 et suivants du code monétaire et financier

Fait à Bordeaux, le 24 mai 2017

Pour les Jeunes Agriculteurs de Gironde,
La Présidente
Madame Bérénice Walton

Pour Crédit Agricole Aquitaine,
Le Vice-Président
Monsieur Olivier Laban

Contact : Conseil Assurances Pro
Tel : [0988 22 00 00](tel:0988220000) - appel non surtaxé
Mail : aq.cap@lefil.com